

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° (1/3)
1200

ENGAGEMENT AVANT VOTE DU BUDGET – APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

LE CONSEIL

Après avoir entendu les explications du Maire,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2012 dans l'attente de l'adoption du budget principal et des budgets annexes.

Budget Principal

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	551 906,07 €	137 976,52 €
Chapitre 204	3 000 000,00 €	750 000,00 €
Chapitre 21	4 872 787,83 €	1 218 196,96 €
Chapitre 23	6 763 173,22 €	1 690 793,31 €

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° (2/3)

Budget annexe de l'eau

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	4 652,44 €	1 163,11 €
Chapitre 21	893 039,07 €	223 259,77 €
Chapitre 23	811,74 €	202,94 €

Budget annexe de l'assainissement

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	688 546,21 €	172 136,55 €

Budget annexe des ordures ménagères

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	36 657,40 €	9 164,35 €
Chapitre 21	412 339,04 €	103 084,76 €

Budget annexe des forêts

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	33 862,00 €	8 465,50 €

Budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	17 032,50 €	4 258,13 €
Chapitre 23	81 261,39 €	20 315,35 €

Budget annexe de l'ORU

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	442 487,15 €	110 621,79 €
Chapitre 21	328 772,77 €	82 193,19 €
Chapitre 23	3 978 996,15 €	994 749,04 €

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° (3/3)

Budget annexe du Parking du Marché

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	5 495,00 €	1 373,75 €

Budget annexe de l'Office Déodatien du Tourisme

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2012	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	5 200,00 €	1 300,00 €